



**LES AVIS ET
RAPPORTS**
DU CESIER

Accélérer la transition écologique et solidaire

Avis suite au forum sur les transitions

Avis du Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est


Présenté par :

Marie Claude BRIET CLEMONT, Présidente,

Didier VAUCOIS, Vice-président,

Muriel PETERS, Rapporteuse,

au titre du groupe de travail temporaire sur le forum sur les transitions.



**Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est
a voté le présent avis à la majorité des suffrages exprimés
avec 1 voix contre et 7 abstentions.**

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	1
UNE DÉMARCHE S'INTÉGRANT DANS LA STRATÉGIE DU CESER GRAND EST.....	2
UNE DÉMARCHE S'APPUYANT SUR L'AGENDA 2030 ET LE RESPECT DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	2
MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL.....	3
ANALYSE QUANTITATIVE DES CONTRIBUTIONS AU FORUM.....	4
LES ENSEIGNEMENTS À TIRER DE CETTE PREMIÈRE EXPÉRIMENTATION	5
AVIS	6
I. REPENSER LES MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES.....	7
1. Rapprocher les consommateurs et les producteurs.....	7
a. Retour sur les contributions au forum.....	7
b. Pratique transférable, l'exemple de la restauration scolaire.....	7
2. Rendre plus sobre notre modèle économique	8
a. Retour sur les contributions au forum.....	8
b. Pratique transférable, l'exemple de la rénovation à vocation énergétique et sanitaire	9
II. RECONSTRUIRE UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU BON VIVRE ENSEMBLE ..	10
1. Préserver notre environnement et la biodiversité	10
a. Retour sur les contributions au forum.....	10
b. Pratique transférable, l'exemple de la protection d'une zone humide	10
2. Adapter nos modes de déplacement au changement climatique.....	11
a. Retour sur les contributions au forum.....	11
b. Pratique transférable, l'exemple du covoiturage et des mobilités douces	11
III. FAVORISER LA PARTICIPATION ÉCLAIRÉE DES CITOYENS	12
1. Offrir des outils aux citoyens pour aller vers des pratiques plus vertueuses...	12
a. Retour sur les contributions au forum.....	12
b. Pratique transférable, l'exemple de la formation	13
2. Éduquer et prendre en compte la parole de toutes les générations, notamment les plus jeunes.	13
a. Retour sur les contributions au forum.....	13
b. Pratique transférable, l'éducation à l'environnement dans les parcs naturels.....	14

CONCLUSION	15
EXPLICATIONS DE VOTE	16
Explication de vote des membres du CESER représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT).....	17
Explication de vote des membres du CESER représentant la Confédération Générale du Travail (CGT).....	19
ANNEXES	21
ANNEXE 1 : PRÉSENTATION DES 17 ODD	22
ANNEXE 2 : RESTITUTION DU FORUM	25
ANNEXE 3 : COMPOSITION DU GROUPE ET REMERCIEMENTS	31

PRÉAMBULE

UNE DÉMARCHE S'INTÉGRANT DANS LA STRATÉGIE DU CESER GRAND EST

Pour sa mandature 2018-2023, le CESER Grand Est a souhaité orienter ses travaux sur la base de trois axes stratégiques déterminants pour le devenir de notre région :

- Développer les territoires et y pérenniser l'emploi,
- Construire une gouvernance régionale conciliant hétérogénéité et équité des territoires,
- Donner une vitalité à la pratique démocratique en favorisant de nouvelles formes d'expression citoyenne.

L'extrême rapidité des évolutions climatiques, l'ampleur et la multiplication des mouvements sociaux et citoyens, les impacts induits sur les modèles économiques et les organisations des gouvernances au cours des dernières années ont conduit notre assemblée à s'engager plus avant dans des actions adaptées. L'objectif est d'influer les évolutions des politiques publiques destinées à la transition écologique, et l'accélération de ce mouvement.

La crise sanitaire de 2020 a entraîné une crise sociale et économique profonde et durable, remettant en question notre modèle de société dans toutes ses dimensions. Acteurs politiques, filières économiques, partenaires sociaux, secteur associatif, milieux scientifiques, tous se mobilisent désormais pour imaginer et construire ensemble la nouvelle architecture du monde d'« après ».

UNE DÉMARCHE S'APPUYANT SUR L'AGENDA 2030 ET LE RESPECT DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis le rapport Brundtland « Notre avenir à tous », la prise de conscience des limites de la croissance et la nécessité d'orienter nos sociétés vers un mode de développement plus soutenable n'ont cessé de croître. Les évolutions politiques et celles de la société civile ont replacé au cœur du débat public les notions de **qualité de la croissance, de performance économique et de progrès social, de développement humain et de bien-être, de préservation du patrimoine et des ressources naturelles.**

Dans ce mouvement désormais ininterrompu pour faire face à l'évolution des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, l'ONU a adopté, lors du sommet de New York du 25 septembre 2015, les 17 objectifs mondiaux du développement durable (ODD).

La France a choisi de mettre en œuvre cette démarche au travers de l'Agenda 2030, qui incite les exécutifs des différents niveaux d'administration territoriale à les inclure dans la conduite de leurs politiques publiques. Ces 17 objectifs couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'air, l'énergie, l'eau mais aussi la réduction de la pauvreté, l'égalité des genres, la croissance économique partagée ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation.¹

Le CESER a choisi de traiter ces thématiques lors des colloques annuels qu'il organise à l'occasion de la foire de Chalons : révolutions agricoles en 2018, urgence climatique en 2019... Dans le cadre de ses différents travaux et avis, le CESER a rappelé au Conseil régional la

¹ Les 17 objectifs de développement durable sont annexés à ce rapport.

nécessité de construire ses politiques en prenant en compte l'urgence climatique, les adaptations indispensables en matière de développement durable, et l'intérêt de pratiques démocratiques favorisant la transparence de l'action publique.

La formalisation de partenariats régionaux, l'implication des membres de l'assemblée issus des mouvements de défense de l'environnement, l'écho citoyen à l'urgente nécessité d'accélérer la transition écologique et solidaire ont engagé le CESER à initier un travail transversal de plus longue haleine, en s'appuyant sur le recueil de la parole citoyenne.

Par ces formes de débat citoyen renouvelé, le CESER affirme son ambition d'amplifier et de structurer le débat entre société civile, acteurs économiques et responsables de la mise en œuvre de la politique publique par une démarche dynamique et dématérialisée avec pour objectifs de construire collectivement les multiples réponses aux défis que pose la transition écologique et solidaire.

MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

Un groupe de travail transversal a été constitué, avec pour mission de construire l'architecture du forum avec le cabinet « Carto Débat », de formuler les controverses, de promouvoir la démarche, de suivre les contributions et de participer à la régulation des débats, d'analyser les contributions.

Le forum dématérialisé intitulé « *comment accélérer la transition écologique en Grand Est* » s'est déroulé du 8 Novembre 2019 et au 31 Mars 2020.

Un partenariat formel s'est organisé avec plusieurs acteurs institutionnels (l'éducation nationale, ATMO Grand Est, Météo France, Association citoyens et territoires...) pour valoriser la démarche, inciter aux contributions sur le forum, et créer un lien plus pérenne entre le CESER et les habitants du territoire.

Le recours à l'outil numérique et à l'utilisation de l'intelligence artificielle constitue désormais une modalité facilitatrice d'expression de la parole citoyenne. Le CESER considère que cette modalité doit être appréhendée dans sa fonction de facilitateur et non comme un moyen prescriptif pour influencer l'orientation des politiques et des dispositifs.

En complément de ce forum en ligne, plusieurs débats ont été organisés par le CESER sur le terrain pour aller à la rencontre des habitants. La collaboration avec les rectorats a favorisé la rencontre des jeunes éco-délégués dans les collèges et lycées. Plusieurs associations ont été approchées sur l'ensemble du territoire régional. Cette forme de débat a favorisé la richesse des échanges et les propositions d'actions.

Plusieurs débats en réunion physique ont dû être annulés à cause de la crise sanitaire et du confinement qui a suivi. Le CESER a toutefois choisi de ne pas prolonger la démarche au-delà de la date prévue.

A partir de la clôture du forum, le groupe de travail a co-construit la restitution des contributions avec le cabinet « carto débat ».

Les résultats « bruts » des contributions ont été classées en quatre grands axes de travail autour de convergences d'intérêts partagés :

- Forêts, eau, biodiversité : la région GE à l'avant-garde de la gestion des biens communs ?

- Agricultures, circuits courts, emplois locaux, gestion des déchets : une transformation de l'économie régionale ?
- Réglementation des transports, favoriser les mobilités douces, produire des énergies renouvelables pour la qualité de l'air et la santé humaine ?
- Engagements citoyens et bonnes pratiques

La restitution (cf. : Annexe 2) a été mise en ligne début juillet, et un courriel de remerciement a été adressé à chacun des contributeurs.

ANALYSE QUANTITATIVE DES CONTRIBUTIONS AU FORUM

Près de 500 contributions diverses ont été postées sur le forum, alliant points de vue citoyens, analyse d'experts, expériences d'organisations, et 67 propositions d'actions à mettre en œuvre, à court, moyen et long terme.

Les 228 contributeurs sont originaires de l'ensemble des départements du Grand Est.

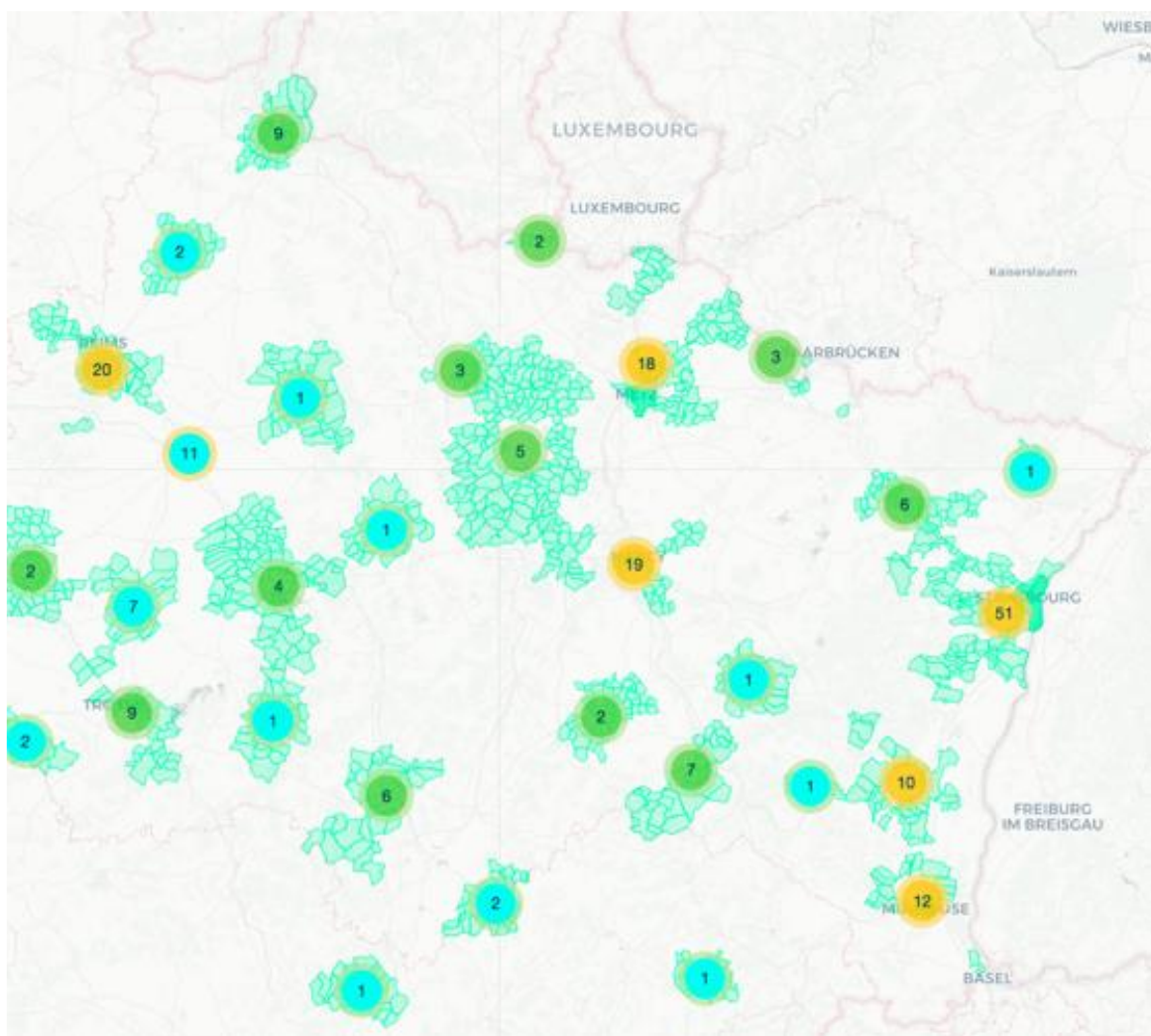


Figure 1 : Provenance des différents contributeurs

Les principes d'organisation du forum et l'anonymisation ne permettent pas d'analyser les profils de l'ensemble des contributeurs. Néanmoins au vu des contributions les experts et les membres d'organisation militantes semblent avoir contribué fortement au forum.

Si le CESER constate un faible niveau de participation en ligne, il a apprécié la richesse des contributions. Ces dernières constituent un matériau original, s'appuyant sur la dynamique de ces nouvelles modalités d'expression citoyenne.

LES ENSEIGNEMENTS À TIRER DE CETTE PREMIÈRE EXPÉRIMENTATION

L'ensemble des contributions renvoie aux objectifs de travail que s'est donné le CESER, tant à travers la stratégie qu'il a adoptée en début de mandature, que dans la diversité des travaux qu'il a conduits au cours de la dernière période. Au-delà de la classification réalisée pour la première phase de restitution, l'analyse de contenu de l'ensemble des contributions témoigne de la prise de conscience que nous sommes parvenus au bout d'un modèle, qui désormais ne permet plus aux professionnels de vivre économiquement et socialement de leur travail, et qui perturbe l'ensemble des équilibres sociaux et écologiques sur notre territoire. Cette aspiration à changer s'incarne dans un triple mouvement : changer les politiques, changer les pratiques collectives, changer les comportements individuels... Ces trois mouvements ne peuvent aller les uns sans les autres pour servir une transition écologique salubre pour l'environnement, efficace économiquement et juste socialement.

Il est impossible d'imaginer que ces axes de travail soient déconnectés les uns des autres. Une politique de transition écologique et solidaire ne peut se construire sans se poser l'ensemble des questions des objectifs de développement durable inscrits dans la feuille de route de l'Agenda 2030.

Parmi les 67 propositions des contributeurs, certaines émanent d'acteurs engagés concrètement dans la transition dans différents domaines comme les déchets, la mobilité, l'énergie, la forêt, la protection de la biodiversité, le foncier agricole...La restitution du forum en ligne en fait l'écho (cf. : annexe 2). Cet avis n'est pas exhaustif, il s'attache principalement à traduire les remarques, propositions, préoccupations soulevées dans le forum. Le CESER a aussi identifié « des pratiques inspirantes » qui peuvent être des modèles parmi d'autres et qui participent à une véritable transition : dans ces expériences, le demain est déjà dessiné aujourd'hui. Le CESER plaide pour la force de ces exemples

AVIS

Le CESER a souhaité dans cet Avis prendre en compte à la fois l'analyse et la synthèse des contributions au forum, des éléments de contexte liés à la situation économique, sociale, environnementale et sanitaire et des exemples qui lui semblent intéressants d'essayer. Le CESER a choisi de prioriser sept préconisations, qui pourraient constituer la base d'un socle d'une véritable transition écologique et solidaire.

I. REPENSER LES MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES

1. Rapprocher les consommateurs et les producteurs

a. Retour sur les contributions au forum

L'ensemble des phrases en italiques sont des citations issues du forum.

« Nous devons interroger nos modes de vie, nos choix de consommation, accepter de changer. »

De nombreux citoyens prennent aujourd'hui conscience de l'impact de leurs activités et de leurs choix de consommation. Ils sont de plus en plus nombreux à s'orienter vers l'achat de produits locaux. C'est particulièrement vrai pour l'alimentation et notamment les productions agricoles *« Il faut repenser l'alimentation à une échelle locale et de saison... »* ce qui impose un changement profond aussi à l'agriculteur qui doit apprendre à *« vendre de plus en plus en circuit courts et en direct : regroupement en magasins de vente direct, panier hebdomadaire... »*.

La consommation en circuits courts de proximité concerne aussi les produits transformés à la ferme. Ils sont pourvoyeurs d'emplois et favorisent le dynamisme rural. *« Il faut revenir à un autre modèle qui cible la valeur ajoutée et permette vraiment de recréer de l'emploi en milieu rural (à ce jour l'agriculture du Grand Est perd près de 2000 emplois par an). »* Certaines collectivités s'engagent dans la transition alimentaire : *« une collectivité auboise a fait le choix de ne pas reconduire le contrat qui la liait à la société de restauration, et de recourir à des contrats avec des producteurs locaux /bio. »*

b. Pratique transférable. L'exemple de la restauration scolaire

Dans la restauration collective, les collaborations directes avec les producteurs restent encore aujourd'hui des pratiques très à la marge. D'un côté, par crainte de ne pas respecter les contraintes légales, les collectivités hésitent à mettre en place un approvisionnement de leurs établissements auprès de producteurs locaux. De l'autre côté, les producteurs organisés pour vendre en direct ne perçoivent pas toujours l'intérêt de collaborer avec la restauration collective.

Rapprocher davantage ces deux types d'acteurs est possible et souhaitable pour contribuer au développement d'un approvisionnement local et de qualité.

Les collectivités doivent certes être en capacité de multiplier les fournisseurs et donc de ne plus passer par un seul appel d'offre mais des solutions existent. « Via terroirs » propose sur des territoires donnés de mettre en relation directe les collectivités gérant des établissements publics (crèches, école, Ephad, lycées, collèges...) et les producteurs locaux. Des « marchés de territoires » et une cartographie ont alors été créés afin de permettre à l'ensemble des acteurs de connaître les bons interlocuteurs.

Aujourd'hui, pour exemple, le collège Europe d'Obernai, qui s'est lancé dans une démarche de contractualisation directe avec les producteurs depuis 2011, propose à l'ensemble des élèves

une alimentation composée à 60% de produits locaux et 27% de produits bio (50 000 repas servis par an).

Préconisation 1 : Soutenir la relocalisation de la commande publique, notamment en matière alimentaire.

Le CESER souhaite que le Conseil régional soutienne les collectivités qui se lancent dans une démarche de circuits courts et de proximité. Les cuisines collectives / cantines représentent une part non-négligeable de la consommation alimentaire. Le soutien à la construction de légumerie partagée entre collectivités (lieu permettant le stockage, et la transformation de produits issus directement de la terre en respect des règles sanitaires) pourrait permettre une relocalisation des achats.

Cette préconisation implique le soutien en amont des installations des jeunes agriculteurs, notamment dans le maraichage en zone périurbaine et sur tout le territoire régional. L'investissement dans les outils de transformation doit être soutenu en parallèle.

2. Rendre plus sobre notre modèle économique

a. Retour sur les contributions au forum

Alors que les déchets ménagers représentent 14% des déchets du Grand Est, certains contributeurs font part de leurs propres actions notamment en matière de réduction de déchets, ces individus s'orientent vers une consommation de produits décarbonés en bannissant notamment le plastique lors de leurs achats mais cela risque de ne pas suffire : « *Une transition écologique socialement juste ne pourra pas se faire sans les industriels et sans les acteurs du monde économique.* ». Le forum met aussi en avant la contradiction entre la mise en service d'incinérateurs surdimensionnés et la volonté affichée de réduire nos déchets : « *l'énergie et les ressources nécessaires pour produire ces "déchets valorisables" sont déjà source d'un gaspillage inutile !* ».

Sortir des énergies fossiles, se tourner vers les énergies renouvelables (éoliennes, panneaux photovoltaïques, hydroliennes, hydraulique, géothermie, micro-hydraulique, biomasse, etc.) sont des aspirations profondes des contributeurs mais notre consommation excessive est aussi interrogée.

La recherche d'énergie renouvelable nous a fait nous tourner vers la forêt. En Grand Est, elle représente un tiers du territoire. Mais avec le changement climatique, sa gestion questionne d'autant plus que le temps des arbres n'est pas à l'échelle de celui des hommes. « *On oublie trop rapidement que la forêt et sa composante principale (les arbres) vit et se développe sur plus de 70 ans (résineux) et plus de 150 ans (chênes).* ». Le risque est fort de surexploiter cette ressource pour le bois énergie (centrales biomasse...) et de ne pas laisser de temps à la forêt pour se régénérer. D'autant plus que certains arbres fragilisés par le changement climatique sont malades ou ravagés (scolytes des épicéas, chalarose des frênes...).

De nombreux contributeurs mettent en avant la nécessaire isolation des bâtiments pour des raisons d'économie d'énergie mais aussi de confort. « *La canicule pose problème pour les personnes fragiles à leur domicile aussi. D'où l'intérêt de promouvoir l'isolation des logements : contre le froid mais aussi le chaud !* »

« L'énergie peut également s'envisager en circuit court. Construire, à notre échelle, d'autres modèles économiques qui favorisent la production et la consommation d'énergie exclusivement renouvelable, dans une dynamique citoyenne et solidaire ». L'énergie renouvelable peut ainsi être produite et consommée localement pour éviter des pertes sur les réseaux : « en passant aux EnR (énergies renouvelables), on répartit beaucoup plus harmonieusement la production sur le territoire car il n'y a plus lieu de raisonner en "centrales". Ainsi, on rapproche les producteurs des utilisateurs. »

b. Pratique transférable. L'exemple de la rénovation à vocation énergétique et sanitaire

La convention citoyenne pour le climat estime à près de 20 millions le nombre de rénovations de logements nécessaires d'ici 2030, dont 5 millions de passoires thermiques pour un total de 400 milliards d'euros. La convention souhaite privilégier les rénovations globales qui s'attaquent à tout le bâti et non plus les rénovations au coup par coup (remplacement d'une chaudière, isolation des fenêtres...). Cette proposition laisse entrevoir, pour les logements collectifs et certains bâtis d'améliorer aussi le confort et la santé des occupants.

Une fois les bâtiments isolés, surveiller la qualité de l'air intérieur est primordial dans les établissements recevant du public (ERP), particulièrement les écoles, les crèches et les EPHAD accueillant un public sensible.

Les études permettent aujourd'hui de connaître les composants problématiques et leur provenance. Parfois, un simple changement de place pour les aérations obligatoires permet d'améliorer la qualité de l'air de 30% ou 40%.

Pour exemple, la ville de Strasbourg a lancé, en 2005, un plan d'étude de la qualité de l'air intérieur de l'ensemble des écoles primaires. Une enveloppe de travaux est prévue avant de pouvoir mixer rénovation au service de la sobriété énergétique et au service de la santé des occupants des bâtiments de la municipalité.

Préconisation 2 : Soutenir la sobriété énergétique, la production et le stockage d'énergie renouvelable dans le Grand Est

Le CESER préconise que le Conseil régional investisse massivement dans la rénovation énergétique du bâti. Ces rénovations doivent respecter la santé et de la qualité de vie des habitants.

Le CESER recommande au Conseil régional, conformément à l'objectif 1 qu'il s'est fixé dans le SRADDET, d'apporter un soutien significatif à la production et au stockage d'énergie renouvelable.

Face au problème de stockage que posent les énergies intermittentes, le CESER considère que des solutions doivent être élaborées localement. Par exemple, le principe des centrales STEP (Station de Transfert d'Énergie de Pompage) permet de stocker l'énergie produite par les centrales intermittentes (panneaux solaires, éoliennes...) et de la redistribuer en temps voulu. Celle-ci permettrait le développement d'une nouvelle capacité hydroélectrique aux heures de pointes.

En matière de solution locale, la remise en service d'une centrale hydroélectrique de type STEP au Lac-Noir (Vosges) comme celle qui existe dans les Ardennes (STEP de Revin du bassin des Marquisades) pourrait être soutenu dans un cadre économique adapté.

L'ensemble des installations de production et de stockage doivent faire l'objet d'études environnementales pour le site, le bilan carbone et le cycle de vie global. Ces initiatives doivent favoriser l'emploi local dans une logique de responsabilité économique, sociale et environnementale des entreprises.

II. RECONSTRUIRE UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU BON VIVRE ENSEMBLE

1. Préserver notre environnement et la biodiversité

a. Retour sur les contributions au forum

La biodiversité, source de vie, est menacée. « *Les 2 zones naturelles qui concentrent la grande majorité de la biodiversité sont les zones humides d'une part, et la forêt d'autre part. On connaît l'impact désastreux de l'activité humaine sur les premières* ». Les constats sont sévères et alarmants : « *L'effondrement de la biodiversité est désormais scientifiquement démontré* ».

Le développement économique et démographique engendre un étalement urbain. Le phénomène que l'on nomme « artificialisation » se traduit par une modification de l'usage et de la structure des sols. Ce qui concrètement réduit les zones naturelles ou les zones agricoles ou forestières. « *L'artificialisation des sols augmente le phénomène de déséquilibre naturel (moins de biodiversité), d'îlots de chaleur (+ consommateur d'énergie avec les clim') et moins d'infiltration d'eau. Bref la vulnérabilité des territoires s'accroît face aux dérèglements climatiques ...* ».

Si le changement climatique suit son cours inexorablement, des changements de pratiques grâce à « *des choix politiques respectueux de l'environnement* » pourraient permettre une certaine résilience des écosystèmes.

b. Pratique transférable, l'exemple de la protection d'une zone humide

Marais, tourbières, prairies humides, étangs... les zones humides présentent de multiples facettes et se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle. Par leurs différentes fonctions, elles jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues. Les milieux humides rendent également divers services en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses conséquences. Depuis plusieurs années, elles sont l'objet d'une protection accrue mais leurs étendues continuent de diminuer.

La Réserve Naturelle Régionale de l'étang de Lachaussée, classée en 2009, est un exemple en matière de protection et d'éducation à l'environnement dans la région Grand Est. Devenu propriété de l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) en 2018, un bail de longue durée a été signé au profit du Conservatoire d'espaces naturels Lorraine qui assure depuis la gestion du site. L'ancien propriétaire, l'APF France Handicap, n'était plus en capacité de gérer la protection du site. À titre d'exemple, c'est au propriétaire des lieux qu'incombe la restauration d'une digue, l'entretien des sentiers ou les aménagements permettant d'accueillir du public. L'APF garde néanmoins l'usage des locaux nécessaire à son activité.

Ce changement de propriétaire permet d'améliorer les conditions d'accueil et de sensibilisation du public, de faire perdurer l'activité économique d'insertion professionnelle des personnes en

situation de handicap, tout en assurant une protection forte de la biodiversité locale sur une durée de 99 ans.

Préconisation 3 : Encourager l'implication de tous dans la protection de l'environnement via la Stratégie Régionale de la Biodiversité.

L'engagement, prévu dans le SRADDET de protéger au moins 2% de la surface régionale, n'est toujours pas atteint. Il s'agit d'accélérer la mise en œuvre prioritaire et concrète des orientations définies dans le cadre de la Stratégie Régionale de la Biodiversité, impliquant les associations et les citoyens de la région Grand Est pour répondre à l'enjeu de protection de la nature remarquable, et de reconquête de la biodiversité, dite ordinaire, dans les territoires dégradés.

Parmi d'autres solutions, pour exemple, l'Établissement Public Foncier de Lorraine, créé en 1973, assure la réalisation d'opérations de portage foncier en vue de faciliter les projets d'aménagements ou de sauvegarde d'espaces naturels. Le CESER soutient cette démarche qu'il encourage à étendre à l'ensemble des départements du Grand Est dans le cadre de la construction d'un EPF Régional.

2. Adapter nos modes de déplacement au changement climatique

a. Retour sur les contributions au forum

Le transport est l'une des activités qui contribue le plus aux émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le Grand Est. En 2018, il représente 26% des émissions de GES. Depuis 1990, ces émissions ont augmenté de 19%. L'amélioration de la performance environnementale des véhicules ne compense pas l'augmentation de la circulation.

En matière de transport, il ressort la nécessité de réduire le trafic en optimisant les déplacements grâce aux transports en commun : *« si les transports en commun des villes sont suffisants sur la quantité et la qualité, le fait de passer à la gratuité et de bloquer les centres aux voitures diminuera très rapidement leur circulation »*. Le covoiturage est aussi efficace pour limiter le nombre de voitures : *« Un des problèmes est le mauvais remplissage des véhicules : 1,1 personne en moyenne... »*.

Des changements de pratiques dans les flux de marchandises sont aussi proposés pour limiter le transport de marchandises : *« refuser le "juste à temps" vecteur de nuisances et de pertes d'énergie par des transports insensés. »*. Une majorité de contributions remettent en cause le transport des marchandises par camions et propose de développer le ferroutage. Mais ce qui permet le plus de limiter ce flux de marchandises est bien la relocalisation de la production : *« Enfin, si on pouvait produire en France les produits dont nous avons besoin, on limiterait considérablement les transports et toutes les pollutions qu'il induit... »*

b. Pratique transférable, l'exemple du covoiturage et des mobilités douces

Les déplacements domicile-travail sont pour beaucoup d'habitants du Grand Est une perte de temps et d'argent. Les solutions d'autopartage ou de covoiturage permettent d'économiser de l'argent mais aussi de créer du lien social entre des personnes qui parcourent souvent les mêmes trajets aux mêmes horaires. Les plans de déplacements inter-entreprises (à l'échelle d'une zone commerciale ou artisanale par exemple) et les applications de covoiturage se sont multipliées ces dernières années.

Sous l'impulsion de la Ville de Thionville avec comme partenaire une entreprise spécialisée dans l'organisation de covoiturage (Covivo) et une association d'insertion professionnelle (mob'emploi), le site internet MOBILITHI a été créé pour rassembler l'ensemble des services de mobilité, de transport disponibles sur le territoire de Thionville et au-delà. Une plateforme de covoiturage, à destination notamment des transfrontaliers a aussi été créée.

Préconisation 4 : Créer une véritable centrale de mobilité informant les citoyens sur l'ensemble des solutions disponibles à l'échelle régionale

L'utilisateur doit être au centre de la démarche de mobilité avec la mise en place de centrales de mobilités. Il s'agit d'accroître l'attractivité des transports en commun, des mobilités douces et inclusives, des solutions de covoiturage pour tous et sur tout le territoire régional. Cet accompagnement doit être disponible via une plateforme web mais également par téléphone et en physique, notamment dans les maisons de la Région. La mise en place des plans de déplacements d'entreprises pourrait être une opportunité de valoriser les solutions offertes par la centrale. Un focus particulier doit être porté sur les territoires ruraux.

Préconisation 5 : Favoriser le report modal vers la voie d'eau et le ferroutage

La région Grand Est possède un réseau inégalé de canaux à petit et moyen gabarit (appelé « réseau Freycinet »). Le CESER considère que ces voies sont un véritable atout pour le report modal vers la voie d'eau. Le CESER demande que ce réseau soit rénové et entretenu. Là où cela est envisageable, dans les grandes agglomérations, les démarches de livraison par voie d'eau sur le « dernier kilomètre » doivent également être soutenues.

Le CESER préconise que la Région Grand Est s'implique politiquement et financièrement dans la relance des liaisons par ferroutage transitant par le Grand Est.

III. FAVORISER LA PARTICIPATION ÉCLAIRÉE DES CITOYENS

1. Offrir des outils aux citoyens pour aller vers des pratiques plus vertueuses

a. Retour sur les contributions au forum

L'adaptation au changement climatique se pose dans tous les milieux. C'est une question de santé publique. Un rapport publié le 19 avril 2018 par l'ANSES pointe la corrélation directe existant entre le changement climatique, la biodiversité et la santé des travailleurs. On y lit que *"Des changements environnementaux induits par le changement climatique (...) pourront contribuer à la modification des risques biologiques professionnels. »*

« L'adaptation au changement climatique doit figurer dans les formations professionnelles et professionnalisantes. » Plusieurs contributions soulèvent par exemple la problématique de la profession agricole souvent endettée par de gros investissements et qui doit en effet faire face à de nouveaux enjeux qui s'accroissent.

Un besoin de formation aux métiers de la transition écologique mais aussi des formations à l'application des objectifs de développement durable à l'ensemble des milieux professionnels sont nécessaires.

Outre le milieu professionnel, les contributeurs font ressortir massivement un besoin d'information et d'expertises sur les bonnes pratiques.

b. Pratique transférable, l'exemple de la formation

S'agissant de la formation professionnelle, et en particulier des cadres d'entreprises et décideurs locaux, le CESER souscrit aux propositions de la SCIC Kèpos² sur les nécessaires mutations et l'urgence à engager la transition écologique dans le contexte de crise sanitaire. Le domaine de la formation est particulièrement ciblé notamment pour compenser les pertes et réorientations d'emploi dans les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre.

Le CESER invite la Région à réorienter les formations des demandeurs d'emploi en investissant massivement dans le champ de la transition écologique (recyclage, réemploi, économies d'énergie, ...). Il s'agit également de créer en conséquence des filières de formation, initiale et continue à tous les niveaux et pour tous les secteurs d'activités.

Préconisation 6 : Favoriser les formations professionnelles au développement durable dans toutes les filières

La Région, de par sa compétence de coordination sur son territoire des politiques de formation professionnelle, notamment au travers du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), programme et coordonne les formations professionnelles tout au long de la vie.

Le CESER préconise, parallèlement au développement des formations spécialisées dans le domaine, que l'ensemble des formations professionnelles prennent en compte les objectifs de développement durable qui doivent trouver pleinement leur place dans la raison d'être des entreprises. Le CESER rappelle sa préconisation :

« Chaque action de formation professionnelle ou qualifiante à destination des demandeurs d'emploi et des salariées devra contenir un module de sensibilisation à l'environnement de manière générale et plus spécifique en lien avec le contenu de la formation. »

Par ailleurs, les aides Régionales à destination des entreprises devraient être conditionnées à la mise en place d'une RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) favorisant la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans leur développement.

2. Éduquer et prendre en compte la parole de toutes les générations, notamment les plus jeunes.

a. Retour sur les contributions au forum

L'engagement actuel de la jeunesse, les mouvements des Marches pour le Climat, à l'initiative de lycéens dans la lignée de Greta Thunberg, sont-ils le résultat du renforcement de la place de l'éducation au développement durable dans les enseignements ?

Une chose est sûre, les jeunes ont décidé de prendre la parole avec lucidité, détermination et parfois une expertise surprenante.

« Bon ben on va commencer cash : on est en train de vivre la sixième extinction de masse... rien que ça ». Ce sont les propos introductifs des Jeunes engagés pour le Climat (Youth for Climate) invitant en mars 2019 leurs congénères à participer aux Marches pour le Climat. En Grand Est

² Proposition faite par un ensemble de TPE de métiers variés dont les missions répondent aux enjeux de la transition écologique, dans le cadre du Business Act.

comme partout dans le monde, la parole des jeunes engagés pour la cause environnementale échappe aux circuits institutionnels classiques.

S'ils ont été peu nombreux à se mobiliser dans le cadre de Cartodébat, ils ont prouvé leur mobilisation sur le sujet lors des débats de terrain que ce soit à l'université de Reims ou lors de la formation des lycéens écodélégués de l'académie de Nancy-Metz : « *La présentation de Cartodébat au Conseil de la vie lycéenne du rectorat Nancy-Metz hier nous a révélé que ces jeunes lycéens, engagés dans leurs établissements respectifs, ont une vision très mature de la situation, de ses origines et des conséquences.* » Et que dire de Victor Noël qui, alors âgé de seulement 14 ans, a réussi en mars 2019 à mobiliser 79 associations et plus de 2 000 personnes lors de la Marche pour la Biodiversité à Metz ?

Sans sombrer dans la solastalgie³, ils sont déterminés à prendre en main le changement. Leurs représentations des enjeux du changement climatique sont solides et argumentées.

b. Pratique transférable, l'éducation à l'environnement dans les parcs naturels

L'éducation est une des 5 missions fondamentales des Parcs naturels. Les missions éducatives des Parcs reposent sur leur capacité à fédérer les acteurs d'un territoire et à aborder de façon transversale et selon les pratiques de l'éducation populaire l'ensemble des enjeux locaux ou globaux. Si les jeunes publics sont particulièrement ciblés, les pratiques d'éducation concernent tous les publics (agriculteurs, employés communaux, associations locales, habitants, personnes en situation de handicap, ...). Les Parcs ont vocation à mettre en réseau l'ensemble des acteurs de l'EEDD de leur territoire pour favoriser complémentarité et synergie dans les objectifs de mise en œuvre de leur charte.

Depuis 1993, le Parc naturel régional de Lorraine (PnrL) a mis en place une politique d'éducation au territoire qui a contribué à la création d'un réseau de 46 partenaires représentatifs des activités déployées sur le Parc, en lien très étroit avec l'Education Nationale qui met notamment des enseignants à disposition de l'équipe du PnrL. Les membres du réseau éducation sont reconnus au titre de la « Charte Education du Parc naturel régional de Lorraine », attribuée par la Commission Académique du Parc. Chaque année, les acteurs du réseau éducation sensibilisent 40 000 jeunes et moins jeunes sur le territoire du PnrL.

Préconisation 7 : Multiplier les lieux d'échanges et de débats avec les citoyens

Les Conseils de quartier, Conseils de développement, Conseils de vie lycéenne doivent être soutenus sur la durée. L'ensemble de ces instances doivent avoir accès au suivi et à l'évaluation des politiques publiques afin de pouvoir émettre des avis éclairés. Des financements spécifiques doivent être prévus dans le cadre du plan jeune et l'éducation à la citoyenneté sur la transition écologique.

En complément des appels à projets déjà en place sur l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), de nouvelles marges de manœuvres tant politiques que financières doivent être portées pour que les structures d'EEDD initient et accompagnent les démarches innovantes auprès des porteurs de projets.

³ La solastalgie ou éco-anxiété est une forme de souffrance et de détresse existentielle causée par exemple par les changements environnementaux passés, actuels et attendus, en particulier concernant le réchauffement climatique et la biodiversité.

La diffusion et l'appropriation des bonnes pratiques en matière de développement durable sont incontournables pour la réussite de l'éducation à la citoyenneté.

CONCLUSION

Désormais, les pratiques favorisant l'expression citoyenne s'inscrivent en complément des instances de la démocratie représentative et celles de la démocratie sociale.

Lors de la contribution qu'il a versée au grand débat, le CESER Grand Est s'est associé à la coordination régionale des Conseils de développement pour initier l'expérimentation de nouvelles formes d'expression démocratique. Bien que ces propositions soient encore à développer, l'expérimentation conduite à travers le débat en ligne sur l'accélération de la transition écologique, montre le besoin d'une nouvelle façon de prendre en compte les préoccupations de la population.

Favoriser l'interaction entre citoyens, militants et experts, promouvoir, accompagner, animer des débats ciblés, organiser et analyser ... apportent des éclairages spécifiques dont le CESER doit se saisir afin d'enrichir sa mission de conseil en lien avec les citoyens et les territoires.

L'ensemble des propositions doit nourrir les Avis et les préconisations du CESER à l'intention des collectivités territoriales et administrations publiques du Grand Est.

Pour le CESER Grand Est, cela peut impliquer de nouveaux travaux spécifiques sur les sujets de la transition écologique évoqués dans les préconisations de cet Avis, mais surtout une approche transversale et cohérente, guidé par les objectifs de développement durable, pour tous les travaux engagés⁴.

⁴ Une grille reprenant les Objectifs de Développement Durable est présenté en Annexe 1.

EXPLICATIONS DE VOTE

Explication de vote des membres du CESER représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Pour la CFDT, l'engagement dans la transition écologique ne peut s'envisager sans prendre en compte la lutte contre le réchauffement climatique, la transformation de nos modèles économiques, l'impératif de justice sociale et le renouvellement de nos pratiques démocratiques.

Les objectifs de développement durable doivent traverser l'ensemble des politiques publiques aux différents échelons territoriaux.

La situation est grave, localement et mondialement. On parle de l'avenir de la planète. On parle des liens entre le climat et la solidarité. On parle de la biodiversité et des migrants. On parle du monde dans lequel on est et dans lequel on vit aujourd'hui. On parle de cette conscience de la complexité. On parle de la conscience des interconnexions et des liens qu'il y a entre les choses. On parle aussi de nos capacités à agir. Les questions techniques et les questions opérationnelles ne sont pas la question. La question, c'est « est ce qu'on y va vraiment ? »

Il ne s'agit pas de faire un peu moins pire ou d'avoir des choses à mettre en vitrine en jouant au loto des ODD. « En ODD 12, je fais telle action ». Il y a un résumé des ODD qui revient à dire zéro pauvreté, zéro faim, zéro carbone. Faisons de la région Grand Est un territoire dont les objectifs sont zéro pauvreté, zéro faim, zéro carbone. Pas un peu moins de pauvres, un peu moins d'artificialisation des sols... Agir à la hauteur des enjeux, c'est renverser la table tous ensemble, chacun à notre niveau. C'est ce qu'ont affirmé les partenaires du P acte du pouvoir de vivre, en mars 2019.

L'avis que nous propose le CESER, à partir de l'expression des femmes et des hommes via l'expérimentation d'une consultation citoyenne, s'inscrit dans cette logique, à savoir :

- réorienter la commande publique pour la promotion d'un développement endogène, au plus près des besoins des habitants
- promouvoir, via des choix politiques fondamentaux, de nouveaux modes de vivre, de travailler, de faire société en réinventant le bien commun

Cela nous semble autant de voies pour construire aujourd'hui un avenir partagé qui réconcilie transition écologique et justice sociale...

La gouvernance, la participation citoyenne, l'évaluation des politiques publiques sont quant à elles des éléments de méthode pour parvenir à l'atteinte des objectifs de l'agenda

Cet avis inscrit également la nécessaire éducation citoyenne de chacun aux enjeux et pratiques du développement durable et fixe de ce point de vue des perspectives concrètes au nécessaire débat citoyen avec les moyens à y allouer... Ces préconisations trouvent un véritable écho dans l'actualité de la société civile organisée puisqu'il est dans la droite ligne de l'avis adopté par le CESE la semaine dernière, intitulé « favoriser l'engagement civique et la participation citoyenne au service du développement durable ».

La CFDT soutient les préconisations, mais également la démarche qui a donné corps à cet avis, et le votera.

Marie-Claude BRIET-CLEMONT, Najat COTTUN,
Bartolina CUCUZZELLA, Adrien ETTWILLER, Alex GORGE,
Philippe GUETH, Roland HARLAUX, Alain LEBOEUF,
Dominique LEDEME, Anne LEININGER, Bruno MALTHET,
Corinne MARCHAL, Sandrine MARX, Paul NKENG,
Brigitte RITZENTHALER, Francine PETER,
Laurent STIEFFATRE

Explication de vote des membres du CESER représentant la Confédération Générale du Travail (CGT)

Cet avis globalement nous satisfait.

Cependant j'aimerais faire un focus sur la préconisation visant à favoriser le report modal (page 12) que nous ne pouvons qu'approuver. Il faudra néanmoins être exigeant vis-à-vis des décideurs.

La CGT se félicite de l'engagement d'ONG(s) (France Nature Environnement notamment) pour le FRET ferroviaire.

Cependant, Quelques remarques.

Le Conseil Régional investit dans l'infrastructure et veut l'ouvrir à la concurrence. Je rappellerais qu'il s'agit d'une compétence nationale et que la région comble les défaillances de l'Etat.

Les plans FRET (ferroviaires) se succèdent, les parts de marché de la route augmentent !

La CGT pense que le FRET ferroviaire a de l'avenir et propose 3 phases :

1. La reconstitution (2021-2030) : objectif de retrouver le volume de l'année 2000 (55 milliards de GTK) en réactivant et régénérant la plupart des installations existantes, en reconstituant des effectifs et des organisations de production adaptées. (GTK : milliard de tonnes au kilomètre).
2. L'accélération (2031-2040) : avec l'aboutissement des projets lancés dans la phase précédente (infrastructure, nouveaux matériels ...), un développement massif des volumes par la création de nombreuses dessertes nouvelles pourra être organisé (passage de 55 à 110 GTK).
3. La consolidation (2041-2050) : la dynamique de développement donnera de nouveaux moyens et permettra de renforcer les flux sur les dessertes créées précédemment (passage de 110 à 144 GTK).

La CGT revendique des subventions dédiées (fraction de la TICPE, contribution des autoroutes privées ...) et sanctuarisées dans un budget de programmation ferroviaire 2021-2050.

Pour rappel, notre CESER demande la mise en place d'une taxe de transit international.

Par ailleurs, la CGT a produit un document « Ensemble pour le fret », elle y fait un certain nombre de préconisations.

Ainsi, nous proposons :

- Que l'État engage des mesures de prévention sur chaque externalité négative pour en réduire l'impact.
- Un objectif de 25 % de fret ferroviaire d'ici 2050.
- Une mutualisation des moyens humains et matériels (fret/voyageurs).
- Un schéma d'accès ferroviaire qui garantit la proximité dans chaque département la proximité avec un triage, un terminal de transport combiné ou un corridor fret.
- La priorité donnée au fret ferroviaire dans le cadre de la relocalisation des activités stratégiques.

Ces préconisations pourraient éventuellement faire l'objet d'une autosaisine.

Odile AGRAFEIL, Chantal BERTHELEMY, Bénédicte DA PONT,
Pascal DEBAY, Olivier FOUCAUT, Jean-Pierre LANGLET, Jérôme
MARCEL, Pascal MARLIER, Emmanuelle MOISSONNIER,
Delphine ROUXEL, Françoise SEIROLLE, Patrick TASSIN

ANNEXES

ANNEXE 1 : PRÉSENTATION DES 17 ODD

1- Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde : il vise la fin de la pauvreté et la lutte contre les inégalités sous toutes ses formes et partout dans le monde. Il se compose de sept sous-objectifs ciblant : la lutte contre la pauvreté, l'accès aux services de bases, la réduction de la proportion de travailleurs pauvres et des personnes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants.

2- Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable : il vise à éradiquer la faim et la malnutrition en garantissant l'accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante pour tous. Il appelle à la mise en place de systèmes de production alimentaire et de pratiques agricoles durables et résilients. L'ODD2 ne pourra être atteint que si les cibles de plusieurs autres ODD sont également atteintes. Les décideurs ont un rôle à jouer dans la promotion de systèmes de production durables à grande échelle et dans le bon fonctionnement des marchés alimentaires.

3- Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges : Il vise à assurer la santé et le bien-être de tous, en améliorant la santé procréative, maternelle et infantile, en réduisant les principales maladies transmissibles, non transmissibles, environnementales et mentales. Ces enjeux sanitaires pourront être réalisés à condition de mettre en place des systèmes de prévention visant la réduction des comportements déviants ainsi que tout facteur de risque pour la santé, d'assurer un accès universel à une couverture médicale et aux services de santé, de soutenir la recherche et le développement de vaccins et de médicaments et améliorer la gestion des risques sanitaires dans les pays en développement.

4- Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie : il vise à garantir l'accès à tous et toutes à une éducation équitable, gratuite et de qualité à travers toutes les étapes de la vie, en éliminant notamment les disparités entre les sexes et les revenus. Il met également l'accent sur l'acquisition de compétences fondamentales et de niveau supérieur pour vivre dans une société durable. L'ODD4 appelle aussi à la construction et à l'amélioration des infrastructures éducatives, à l'augmentation du nombre de bourses d'études supérieures octroyées aux pays en développement et du nombre d'enseignants qualifiés dans ces pays.

5- Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles : Il est spécifiquement dédié à l'autonomisation des filles et des femmes. Il concerne l'égalité entre les sexes et vise à mettre fin à toutes les formes de discriminations et de violences contre les femmes et les filles dans le monde entier. Les cibles définies concernent : la lutte contre les discriminations et contre les violences faites aux femmes, l'accès des femmes à des fonctions de direction et de décision et l'accès universel aux droits sexuels et reproductifs. Il agit en interrelation avec les 16 autres ODD : il permet la conception et la mise en œuvre de toutes les politiques publiques au prisme du genre et encourage la mise en place de politiques dédiées à la lutte contre les inégalités qui subsistent et nécessitent des mesures positives en faveur des femmes.

6- Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau : il vise un accès universel et équitable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement d'ici 2030, en particulier pour les populations vulnérables. Il appelle également à une gestion durable de cette ressource, et mentionne la réduction du nombre de personnes souffrant de la rareté de l'eau. Cet objectif intègre la notion de gestion transfrontalière de cette ressource, essentielle à la gestion durable mais aussi favorable à la paix et à la coopération.

7- Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable : il est au centre de des défis majeurs d'aujourd'hui mais aussi des opportunités de demain. Qu'il s'agisse de lutter contre le changement climatique bien sûr, mais aussi de développer les emplois, les logements, les connexions, la sécurité, la production de nourriture, etc., l'accès de tous à une énergie durable est essentiel. Cet ODD constitue indubitablement une opportunité pour transformer les vies, les économies et la planète.

8- Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous : il reconnaît l'importance d'une croissance économique soutenue, partagée et durable afin d'offrir à chacun un emploi décent et de qualité. Il vise à éradiquer le travail indigne et à assurer une protection de tous les travailleurs. Il promeut le développement d'opportunités de formation et d'emploi pour les nouvelles générations, accompagnée d'une montée en compétences sur les emplois "durables". L'ODD8 prévoit également une coopération internationale renforcée pour soutenir la croissance et l'emploi décent dans les pays en développement grâce à une augmentation de l'aide pour le commerce, à la mise en place de politiques axées sur le développement et à une stratégie mondiale pour l'emploi des jeunes.

9- Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation : il promeut l'essor résilient et durable d'infrastructures, de l'industrialisation et de l'innovation. Ces secteurs doivent en effet être un moteur pour le recul de la pauvreté et l'amélioration de la qualité de vie dans le monde, tout en ayant un impact mineur sur l'environnement. L'ODD9 appelle à favoriser un appui financier, technologique et technique des industries et en encourageant l'innovation et la recherche scientifique. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de renforcer la coopération internationale dans la recherche et le développement, tout en assurant le transfert de technologie vers les pays en développement.

10- Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein : il appelle les pays à adapter leurs politiques et législations afin d'accroître les revenus de la part des 40 % les plus pauvres ainsi que de réduire les inégalités salariales qui seraient basées sur le sexe, l'âge, le handicap, l'origine sociale ou ethnique, l'appartenance religieuse. Ce notamment en encourageant la représentation des pays en développement dans la prise de décisions de portée mondiale.

11- Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables : il vise à réhabiliter et à planifier les villes, ou tout autre établissement humain, de manière à ce qu'elles puissent offrir à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, espaces publics verts et autres, tout en améliorant l'utilisation des ressources et réduisant leurs impacts environnementaux.

12- Établir des modes de consommation et de production durables : il est un appel pour les producteurs, les consommateurs, les communautés et les gouvernements à réfléchir sur leurs habitudes et usages en termes de consommation, de production de déchets, à l'impact environnemental et social de l'ensemble de la chaîne de valeur de nos produits. Plus globalement, cet ODD réclame de comprendre les interconnexions entre les décisions personnelles et collectives, et de percevoir les impacts de nos comportements respectifs entre les pays et à l'échelle mondiale.

13- Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions : il vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des pays face aux aléas et catastrophes climatiques avec un focus sur le renforcement des capacités des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. Cette ambition se traduit à chaque échelle : via le renforcement de la coopération internationale au travers notamment de l'opérationnalisation du fonds vert ; dans l'élaboration des politiques et planifications nationales, via la sensibilisation des citoyens et la mise en place de systèmes d'alertes rapides.

14- Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable : il promeut la conservation et l'exploitation durable des écosystèmes marins et côtiers, selon trois ambitions fondatrices : une gestion plus durable des ressources via la préservation de 10 % des zones marines et côtières, la lutte contre la surpêche et la pêche illicite ; l'accélération des recherches scientifiques et du transfert de techniques pour renforcer la résilience des écosystèmes et réduire au maximum l'acidification des océans ; la conception de la gestion durable des ressources marines comme une opportunité de développement économique et touristique pour les petits États insulaires et les pays les moins avancés.

15- Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres : il vise à mettre en place une gestion durable des écosystèmes terrestres (forêts et montagnes) en préservant la biodiversité et les sols et limitant les impacts de long terme des catastrophes naturelles. Il appelle à ce que la protection des écosystèmes et de la biodiversité soit intégrée dans les planifications nationales et stratégies de réduction de la pauvreté. L'ODD15 souligne l'importance de protéger les espèces menacées via une coopération internationale renforcée pour lutter contre le braconnage et le trafic et mettre en place des mesures de contrôle, voire d'éradication, d'espèces exotiques envahissantes néfastes pour les écosystèmes.

16- Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable : il concerne trois thèmes étroitement liés que sont les questions d'État de droit, de qualité des institutions, et de paix. Pour la France, les enjeux majeurs renvoient aux questions d'accès à la justice, d'insécurité et de criminalité, ainsi qu'à la confiance dans les institutions.

17- Partenariats pour la réalisation des objectifs : il promeut des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile sont nécessaires pour la réalisation des Objectifs du développement durable (ODD) au niveau mondial, régional, national et local. Ces partenariats doivent être inclusifs, construits sur des principes et des valeurs communes, et plaçant au cœur de leur préoccupation les peuples et la planète.

Source : Agenda 2030

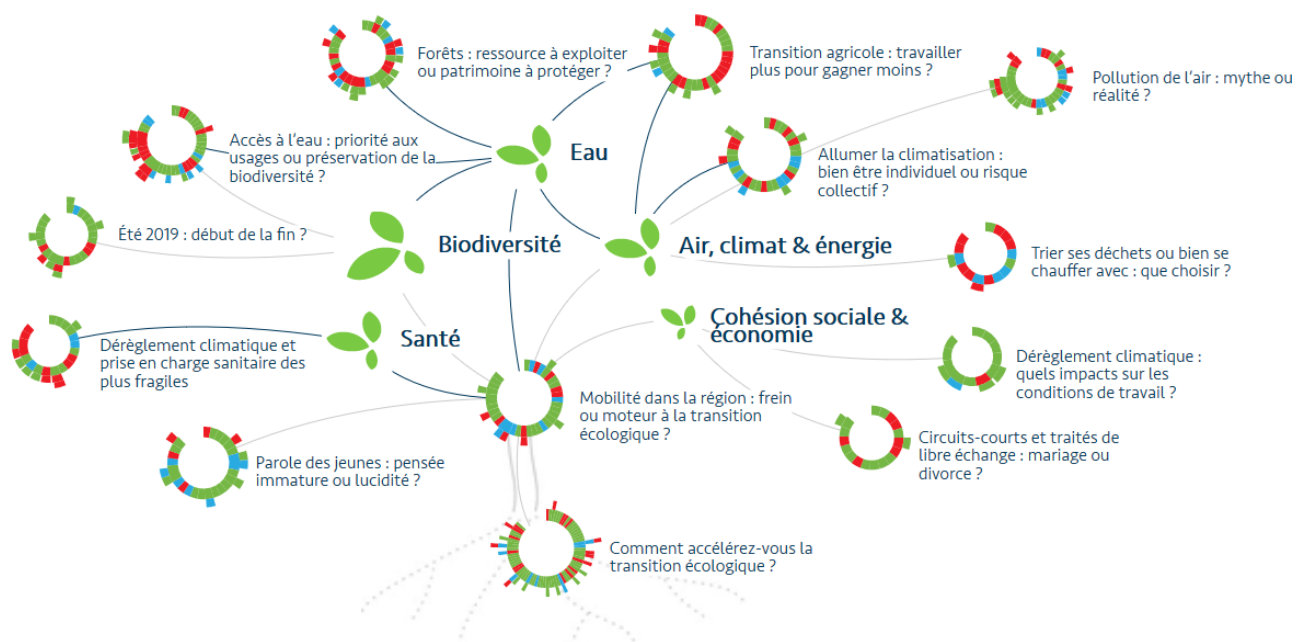
ANNEXE 2 : RESTITUTION DU FORUM

La restitution, présentée ci-dessous, est disponible en intégralité en ligne sous ce lien : <https://cartodebat.fr/cesergrandest>

Comment accélérer la transition écologique dans le Grand Est ?

Le forum a été ouvert le 8 Nov. 2019 et clôturé le 31 Mars 2020.

Une analyse des contributions des participants au forum est présentée en dessous de la carte des controverses. Elle est accompagnée d'une appréciation du forum en tant qu'expérimentation de débat citoyen à l'échelle du Grand Est ainsi que les suites envisagées.



Pourquoi ce forum ?

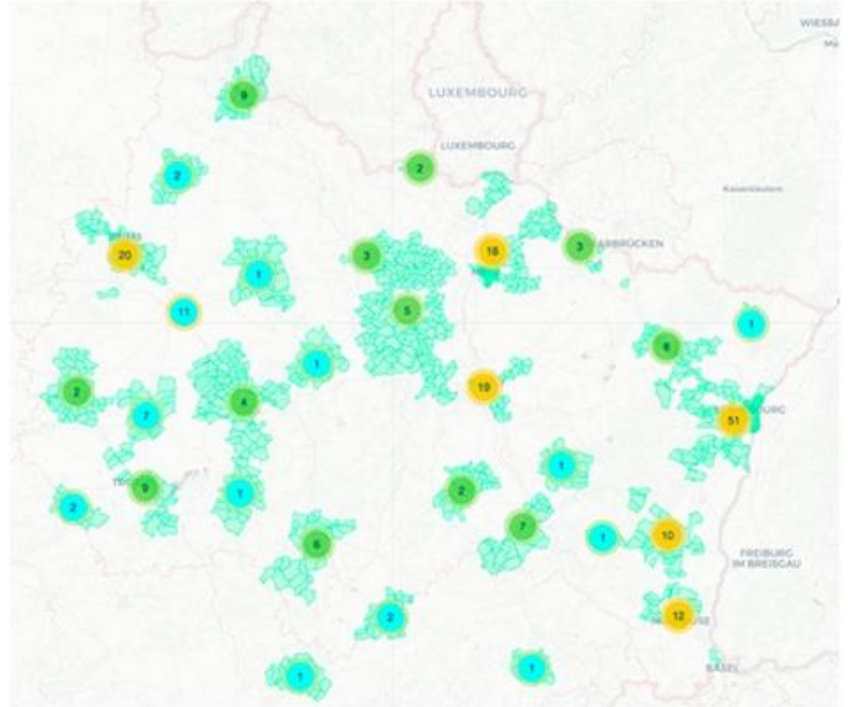
Accélérer la nécessaire transition écologique est une préoccupation de longue date du Conseil Économique Social et Environnemental Régional, seconde assemblée de la Région Grand Est.

Ce débat public a été motivé pour répondre à la demande d'une plus grande implication des forces vives des territoires. Celle-ci a notamment été exprimée d'une part dans le contexte du grand débat national et d'autre part à travers le colloque organisé par le CESER sur l'urgence climatique et atmosphérique, de Septembre 2019.

L'idée était aussi de renouveler le débat entre société civile, acteurs économiques et élus par une démarche dynamique et dématérialisée. Le CESER souhaite initier de nouvelles coopérations entre les divers acteurs des territoires et ainsi accélérer la transition écologique dans le Grand Est.

Si vous souhaitez rejoindre la dynamique participative du CESER, veuillez écrire à : ceser@grandest.fr

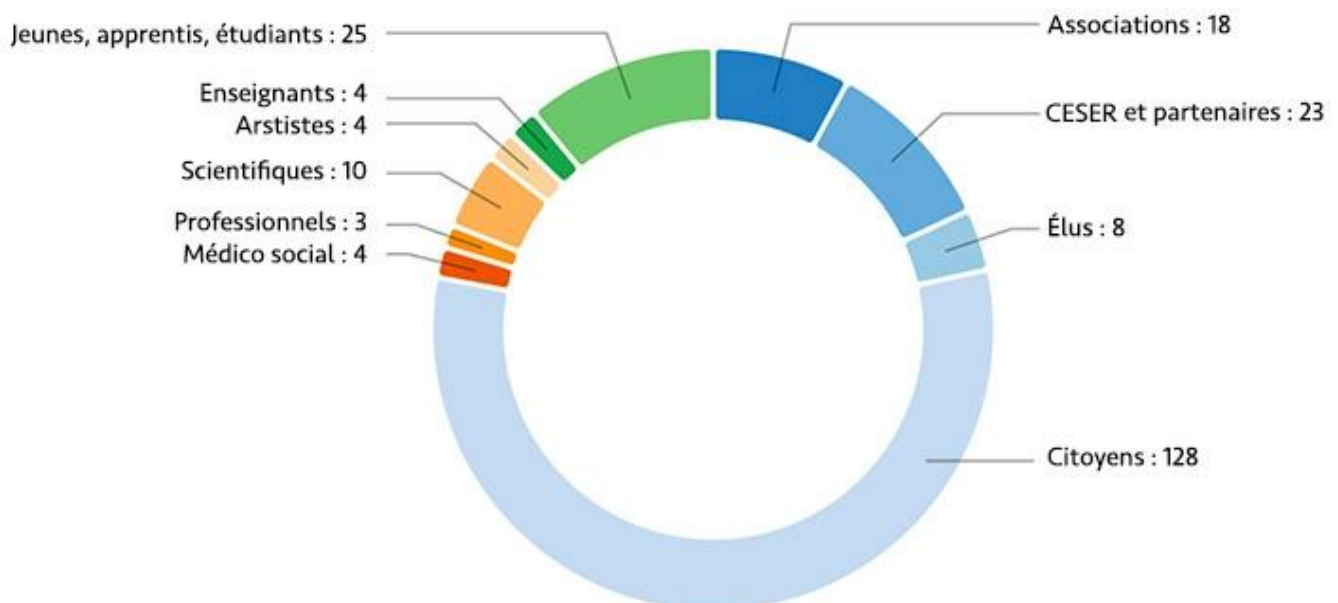
228 participants dont 218 dans le Grand Est



En complément du forum en ligne, divers débats ont été organisés par le CESER sur le terrain pour aller à la rencontre des habitants. Plusieurs débats présentiels ont été annulés à cause de la crise sanitaire.

Les « zones blanches » pourraient être les lieux de futures rencontres.

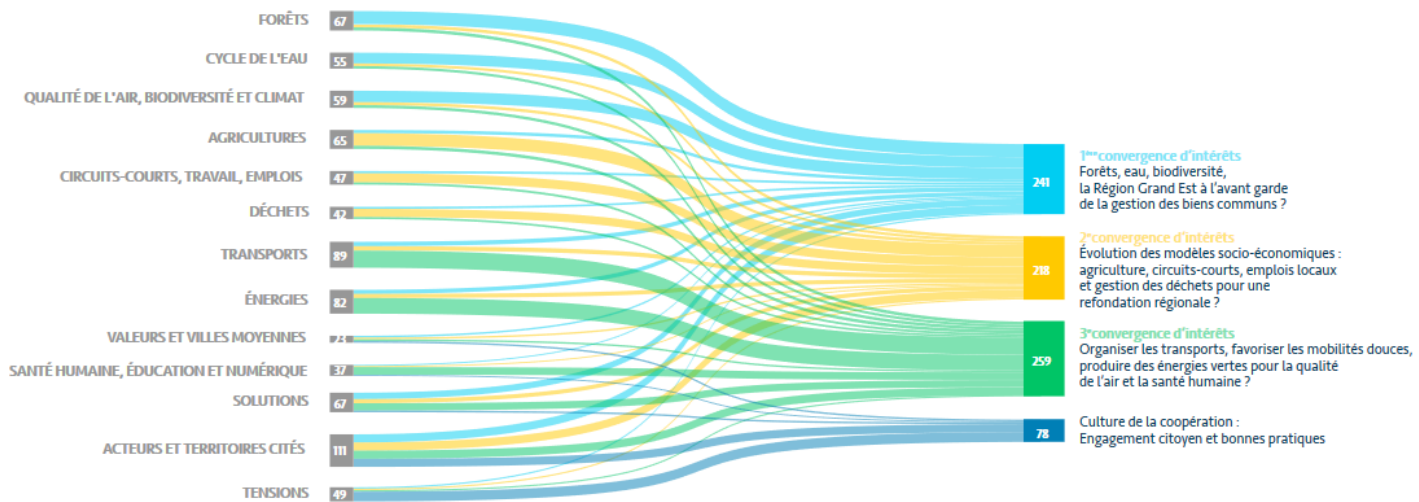
228 participants au forum et une certaine diversité de profils



Le CESER constate le faible niveau de participation en ligne mais une richesse dans les contributions de la part d'organisations comme d'individus.

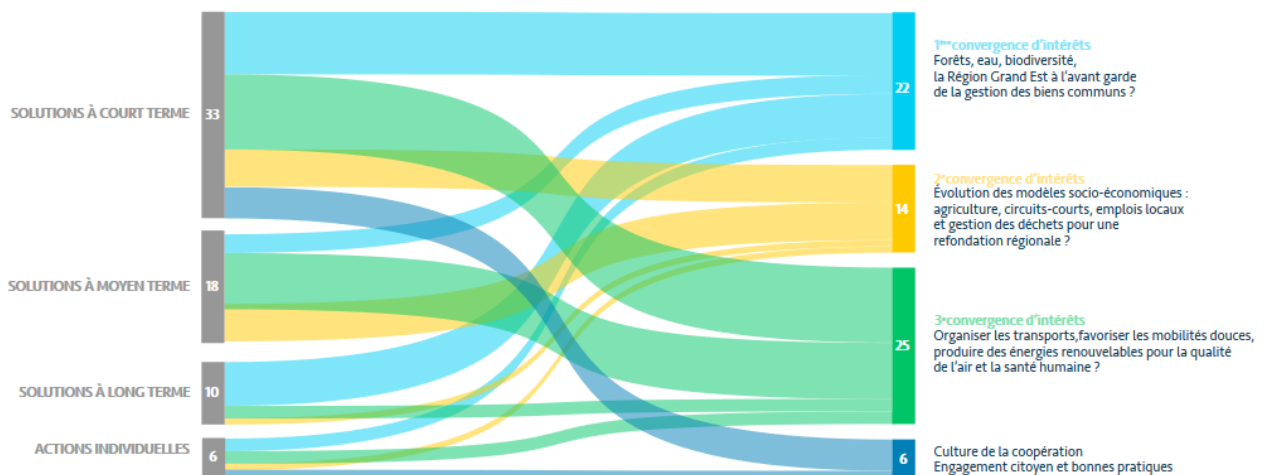
11 sous-thématiques abordées et 3 principales « convergences d'intérêts »

Comment accélérer la transition écologique dans le Grand Est ?



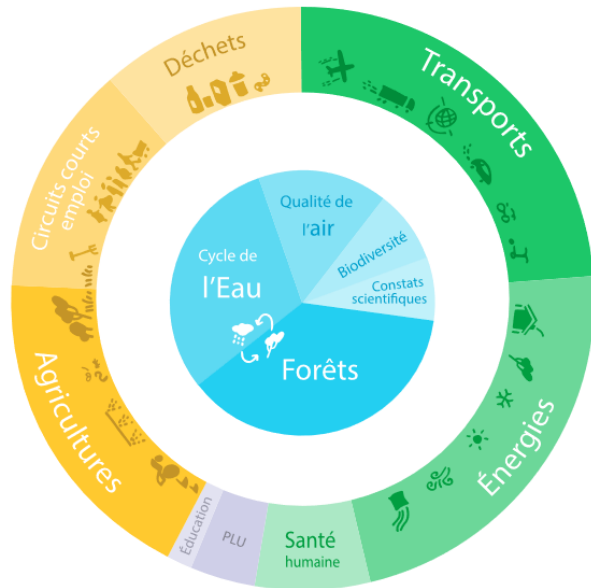
Les principales convergences des intérêts régionaux sont une interprétation des sujets qui font débat. Elles ont été formulées suite à la lecture des contributions et à l'analyse du corpus annoté. Les chiffres correspondent à la quantité d'annotations thématiques faites sur les contributions émises sur le forum.

67 solutions identifiées et 3 principales « convergences d'intérêts »



Les solutions sont des propositions issues de contributions des participants. Elles correspondent à des actions précises, décrites et/ou motivées.

Dataviz de restitution des thématiques et des solutions associées



La taille des thèmes est proportionnelle au nombre d'annotations sur les propos - avril 2020

Appréciation du forum en tant que recueil d'expressions démocratiques

Le forum peut être considéré comme une expérimentation originale et inédite à l'échelle nationale. Il a permis à de nombreux acteurs de la société civile de proposer une analyse des sujets et des recommandations en terme de politiques publiques.

À ce titre, le groupe de travail du CESER a apprécié la qualité des contributions et adresse ses remerciements à l'ensemble des participants.

Redonner valeur à la préservation du patrimoine naturel, repenser les modèles économiques, réorganiser un mieux vivre ensemble, sont autant d'enjeux présents dans vos contributions, auxquels la situation de crise que nous vivons aujourd'hui donne une dimension plus forte.

L'analyse du contenu du forum va permettre d'identifier des « communautés d'intérêts partagés », d'acteurs régionaux qui pourront être sollicités pour collaborer dans les travaux à venir du CESER. Ainsi l'engagement citoyen pourra être valorisé et les bonnes pratiques essaimées.

Chaque communauté pourra être sollicitée pour coopérer avec le CESER sur des sujets précis.

L'enjeu est d'éclairer les décisions politiques régionales sur ces sujets importants en associant de plus grandes diversités d'acteurs sur les territoires concernés.

Ce travail d'animation de la coopération entre acteurs territoriaux permettra au CESER Grand Est d'enrichir les recommandations issues de ces nouvelles formes de collaboration.

Méthode d'analyse des contributions

La lecture et l'annotation des contributions des citoyens est un exercice qui accompagne l'interprétation du corpus des contributions. Elle correspond à l'analyse et à la qualification des propos à l'aide d'une bibliothèque de tags définie lors de la lecture des verbatims. Un même extrait peut être qualifié par plusieurs tags, un tag étant un mot-clé.

La bibliothèque de tags a été constituée à partir des catégories suivantes :

- sous-thématiques territoriales : forêts, déchets, circuits-courts, etc.
- pépites : solutions proposées à court, moyen ou long terme
- acteurs : habitants, associations, entreprises, institutions, etc. cités dans les contributions

La qualification des contributions aide à identifier des « communautés d'intérêts » en « appelant » pour chaque enjeu ou sous-thématique les acteurs qui se sont signalés lors du forum en ligne. Ces acteurs pourront être sollicités pour coopérer avec le CESER pour co-construire des avis et ainsi accélérer la mise en œuvre de la transition écologique dans le Grand Est.

Lecture et interprétation de la cartographie des débats

La cartographie des débats est le fruit d'un travail collectif. L'ensemble des contributions est donc accessible à tous. Elle vise à apporter plus de transparence entre participation citoyenne et décisions publiques.

Les visiteurs sont invités à faire une première lecture par les formes et les couleurs :

- formes : le niveau de participation est signalé à travers la taille des cercles de contributions par controverse
- couleurs : les débats consensuels ou divergents sont repérables par la couleur des cercles
- un cercle majoritairement vert est le signe d'un débat consensuel
- un cercle à dominante rouge signale un débat divergent
- les sujets qui font débat sont repérables par les empilements de « rayons »
- les arguments contradictoires se distinguent par leurs différentes couleurs sur les empilements

Pour chaque controverse, les visiteurs ont accès à des fonctions de supervision pour une analyse plus fine

- en cliquant sur l'icône du nuage de mot, il est possible d'analyser les mots les plus récurrents dans les contributions
- en cliquant sur l'icône du graphe sémantique, l'utilisateur peut :
- lire les arguments contradictoires des sujets qui font débat [clic sur les couleurs des empilements]
- faire des recherches par mots clefs de manière à lire les contributions qui contiennent les mots qui vous intéressent

Enfin, une fonction de recherche sur l'ensemble du débat est aussi accessible à tous les participants.

Comme un moteur de recherche, elle permet de trouver rapidement dans le débat les contributions qui contiennent les mots-clés demandés.

Tous les acteurs publics ou privés qui souhaitent agir sur les territoires du Grand Est en tenant compte de l'avis des participants de ce forum sont invités à utiliser cette cartographie des débats !

ANNEXE 3 : COMPOSITION DU GROUPE ET REMERCIEMENTS

Marie-Claude BRIET-CLEMONT, Présidente

Didier VAUCOIS, Vice-président

Muriel PETERS, Rapporteuse

Odile AGRAFEIL

Isabelle CATALAN

Bénédicte DA PONT

Emmanuel DUSSAUSSOIS

Bruno FAUVEL

Pierrette HARTMANN

Véronique KLEIN

Françoise MAGER

Bruno MALTHET

Alexandra PINATON

Gérard RENOUIARD

Alain TARGET

Bruno ULRICH

Christine VIOLIER

L'ensemble des membres du groupe tient à remercier :

*Louis Ollagnon et l'ensemble de l'équipe de **Carto débat** pour leur aide,*

*Le Conseil de la Vie lycéenne du rectorat Nancy-Metz, l'association **Citoyens et territoires**, le collège **Paul Eluard de Verzy**, les étudiants en droit de l'**URCA à Reims** et l'association **le Parlement des étudiants** pour l'organisation des débats en présentiel malgré les circonstances sanitaires.*

*Thierry Beaudenon pour **Météo France** et Emmanuel Rivière pour **Atmo Grand Est** pour les auditions.*



Retrouvez toutes les infos du
CESER Grand Est sur internet :
www.ceser-grandest.fr

Suivez-nous

sur les réseaux sociaux pour ne
rien manquer de nos actualités :

 [@cesergrandest](https://twitter.com/cesergrandest)

 [@ceserge](https://www.facebook.com/ceserge)

Site de Châlons-en-Champagne

5, rue de Jéricho - CS70441 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 31 79

Site de Metz

1 Place Gabriel Hocquard - CS 81004 - 57036 Metz Cedex 01
Tél : 03 87 33 60 26

Site de Strasbourg

1 Place Adrien Zeller - BP 91006 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03 88 15 68 00